

Le 2 septembre 2016

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2016

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 30 août 2016 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mr BOLEA Marc - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mr BACH Philippe - Mme TESTUD Patricia - Mme IMBERT Béatrice - Mme LIAUTAUD Myriam.

Représentés : Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr MONTELLIER Jean-Luc.

Excusées : Mme CUTILLAS Aurélie- Mme VIVIER Laurence.

Absent : Mr JOUVE Jacky.

Secrétaire : Mme LIAUTAUD Myriam.

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2016
2. Règlement des astreintes
3. Création d'une mission de service civique
4. Remboursement d'une partie de la subvention CAF perçue pour les locaux Impasse des Gravières suite au déménagement du Centre de Loisirs « Les Galopins »
5. Décision modificative 2 – Budget Principal
6. Décision modificative 3 – Budget annexe Centre Culturel
7. Questions diverses (point d'actualité sur les dossiers et projets)

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire indique que, dans l'attente des orientations générales sur le devenir du bâtiment impasse des Gravières, en lien avec les dossiers N° 4 et 5 inscrits à l'ordre du jour, il convient de retirer ces deux questions.

Dans le domaine de la **gestion des ressources humaines**, le Conseil Municipal d'une part instaure un régime d'astreintes et approuve le règlement de fonctionnement subséquent. L'astreinte concerne les agents du service technique, elle est mise en place pour répondre principalement aux situations suivantes :

- ✓ le déneigement des voies et des trottoirs, respectivement de mi-novembre à mi-mars et de début décembre à fin février ;
- ✓ lors de toute fermeture prolongée de l'ensemble des services municipaux, intervention sur les bâtiments communaux ou la voirie publique en cas de survenance de tout événement imprévu et imprévisible sur le territoire de la Commune.

D'autre part le Conseil Municipal décide d'accueillir un jeune en mission de service civique « d'appui à l'animation et au développement des activités périscolaires pour les enfants en

situation de handicap pour l'année scolaire 2016/2017 ». Cette aide à l'éducation sera principalement déployée durant les rythmes scolaires, la garderie et la cantine municipale.

En matière financière, le Conseil Municipal :

- ✓ vote la décision modificative n° 3 du budget annexe « saison culturelle » qui s'équilibre globalement à 1.550,00 euros en section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.